

# Les droits fondamentaux

Jacques Fournier

Dr en droit  
Avocat & Notaire  
Sion

# La définition

- Droits qui ne dépendent pas d'un ordre juridique déterminé mais uniquement de la nature d'humain ou de citoyen de leur titulaire.
- Il s'agit sauf exception de droits que l'individu peut faire valoir vis-à-vis de l'Etat.

# Les sources

- Engagements internationaux souscrits par la Suisse.
- Constitution fédérale.
- Constitutions cantonales.

# Les catégories

- Liberté(s)
- Égalité(s)
- Droits sociaux et politiques
- Droits procéduraux

# Les libertés

## La liberté de conscience et de croyance

- ATF 134 | 114 (examens le samedi)
- ATF 135 | 79 (cours de natation mixtes)
- ATF 142 | 49 (voile des écolières)

# Les libertés

## La liberté de conscience et de croyance

- ATF 116 la 252 (crucifix dans les salles de classes tessinoises)
- ATF 123 I 296 (foulard d'une institutrice genevoise)

# Les libertés

- La liberté d'établissement
- ATF 115 la 207 (obligation de domicile des enseignants vaudois)

# Les libertés

- La liberté de la science et de l'enseignement
- Vaut pour les enseignants et pour les enseignés
- ATF 125 | 173 (numerus clausus)



# Les libertés

- La liberté d'opinion et d'information
- CEDH 16354/06 (2011) – raéliens (Suisse)
- CEDH 1813/07 (2012) – homophobie (Suède)

# Egalité(s)

Seule une femme peut postuler pour ce poste d'enseignant universitaire.

ATF 131 II 361

# Egalité(s)

Salaire des enseignantes du  
primaire en Argovie.

ATF 141 II 411

# **Droits sociaux et politiques**

Droit à l'enseignement de base

Gratuité des excursions et  
camps

ATF 144 I 1 (TG)

# **Droits sociaux et politiques**

Droit à l'enseignement adapté,  
spécialisé

Enseignement en institution vs  
enseignement en école ordinaire  
avec mesures d'appui pour un  
enfant handicapé

ATF 138 I 162

# **Droits sociaux et politiques**

Droit à l'enseignement adapté,  
spécialisé

Prise en charge de mesures pour  
un jeune adulte handicapé (entre  
18 et 20 ans)

ATF 145 | 142

# Droits procéduraux

Gratuité à la procédure en  
matière d'équivalence des  
certificats cantonaux de  
capacité

ATF 136 II 470 (Conférence  
des directeurs cantonaux de  
l'instruction publique)

# La restriction d'un droit fondamental nécessite:

- Une base légale (formelle et matérielle)
- L'intérêt public
- La proportionnalité (aptitude, nécessité, proportionnalité au sens strict)
- La protection du noyau intangible du droit



# **La Constitution cantonale?**

P. ex. droit de pétition et suite à y donner.

La Constituante est liée par la Constitution fédérale.

En pratique...

# En conclusion

Le bon politicien est celui qui est capable de dire l'avenir...

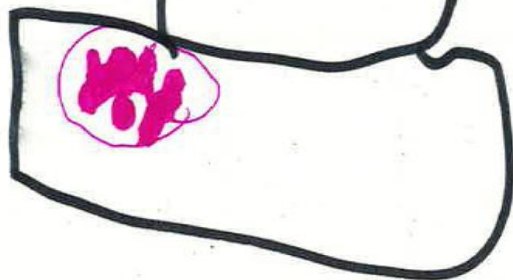
et ensuite d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait prédit.



Success is not final, failure is not fatal:  
it is the courage to continue that counts.  
- Winston Churchill

Merci pour etre venu á set  
Gonverons ! Cete Super !

Sony



Merci également à Apolline  
pour son beau dessin !